

Saint-Christol-d'Albion

Projet de révision «allégée» n°2 du Plan local d'Urbanisme

arrêté par délibération du conseil municipal du 29 avril 2021

Composition du dossier

1 - Rapport de présentation

2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Non modifié

3 - Règlement

4 - Orientations d'Aménagement et de Programmation Non modifiées

5 - Document graphique

5.1 Ensemble de la commune

échelle 1 / 10 000

5.2 Partie agglomérée

échelle 1 / 2 500

6 - Liste des emplacements réservés Non modifiée

7 - Annexes Non modifiées

7.1 Servitudes d'utilité publique

7.2 Droit de préemption urbain

7.3 Annexes sanitaires